



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS ARCHITECT						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	215246	FE		FF	215246
			FG	196084	FH		FI	196084
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	411330	FK		FL	411330
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	142
	Autres produits (1) (11)						FQ	15022
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	426495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	418544
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1579
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	13
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	4862
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	6727
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	431726
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-5230	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	4048
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	4048
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	56761
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	56761
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-52713	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-57943	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053

Désignation de l'entreprise										SAS ARCHITECT		Néant ☐ *		
												Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	2550		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	2550		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	597		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	597		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)												HI	1952	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	-52689		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	433093			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	436395			
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)												HN	-3301	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										1G	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *										HP	
			— Crédit-bail immobilier										HQ	6584
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD		
	(9)	Dont transferts de charges										A1	142	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :					facultatives		A6	obligatoires		A9		
							dont cotisations facultatives Madelin		A7					
							dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :										Exercice N		
												Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Détail en annexe													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
											Charges antérieures		Produits antérieurs	

Edité à partir de Loop V4.57.0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



①

BILAN – ACTIF

DocuSigned by:
Frédéric Vollmer
C007DE09D5D44E9...

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS ARCHITECT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 						
Adresse de l'entreprise 13/14 13/15 RUE DE MONT-LOUIS 75011 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2 						
Numéro SIRET * 8 3 1 2 8 4 4 6 8 0 0 0 3 8		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2 						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14923	24088		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV		1909490	
	Créances rattachées à des participations		BB	BC		- 250118		
	Autres titres immobilisés		BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		62497		
TOTAL (II)		BJ	1760880	BK	14923	1745957		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens		BN	BO				
	En cours de production de services		BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
	Marchandises		BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		437674		
		Autres créances (3)	BZ	CA		65065		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG		193390		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		854		
TOTAL (III)		CJ	696983	CK	696983			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2457864	1A	14923	2442940		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	219455	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise				SAS ARCHITECT		Néant		☐ *	
						Exercice N 31122022			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1136..)					DA	1136		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	416574		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC				
	Réserve légale (3)					DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)				DG				
	Report à nouveau					DH	1224476		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	- 3301		
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK			
	TOTAL (I)					DL	1638885		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN	19428			
TOTAL (II)					DO	19428			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	575617		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	36076			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	46756		
	Dettes fiscales et sociales					DY	97280		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
	Autres dettes					EA	28896		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	784626			
Ecart de conversion passif * (V)					ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	2442940			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC			
			Écart de réévaluation libre			ID			
			Réserve de réévaluation (1976)			IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	343364		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ARCHITECT

Société par actions simplifiée au capital de 1 136,22 €
Siège social : 13 rue de Mont-Louis 75011 Paris
RCS Paris 831 284 468
(la « **Société** »)

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS EN DATE DU 30 JUIN 2023

À la date susindiquée, les associés de la société Architect, société par actions simplifiée au capital de 1 136,22 €, dont le siège social est situé 13 rue de Mont-Louis 75011 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 831 284 468, se sont réunis sans délai en assemblée générale (l'« **Assemblée** ») sur convocation verbale du Président, conformément aux statuts de la Société.

L'Assemblée est présidée par le président de la Société (le « **Président** »), la société Bonneville, elle-même représentée par M. Frédéric Volhuer.

Il a été établi une feuille de présence, certifiée conforme par le Président, faisant apparaître que sont présents ou représentés :

- M. Frédéric Volhuer, associé détenant 21 100 actions ordinaires émises par la Société ;
- M. Antoine Cayrol, associé détenant 26 300 actions ordinaires émises par la Société ;
- M. Pierre Zandrowicz, associé détenant 26 300 actions ordinaires émises par la Société ;
- M. Arnaud Colinart, associé détenant 26 300 actions ordinaires émises par la Société ;
- Mme Carine Beigbeder, associée détenant 2 702 actions ordinaires émises par la Société ;
- La société Osar Invest, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 839 190 €, dont le siège est sis 29 avenue Édouard Vaillant 92510 Suresnes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 534 964 747, représentée par son gérant, M. Sébastien Lalevée, associée détenant 2 702 actions ordinaires émises par la Société ;
- La société Paia Maui, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 957 742 €, dont le siège est sis 7 rue des Gâte-Ceps 92210 Saint-Cloud, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 534 927 595, représentée par son président, M. Jean-Baptiste Delabare, associée détenant 2 702 actions ordinaires émises par la Société ;
- La société Bonneville, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, dont le siège est sis 11 bis rue Faidherbe 75011 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 793 289 679, représentée par son gérant, M. Frédéric Volhuer, associée détenant 5 516 actions ordinaires émises par la Société ;

(ci-après dénommés ensemble, les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »).

Le Président constate que l'ensemble des Associés détenant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société sont présents ou représentés et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture des rapports mis à la disposition de l'Assemblée, puis ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les décisions et résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Renonciation aux délais et forme de convocation préalable

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Société, renonce purement et simplement aux délais de remise des documents et aux délais de convocation préalable avant la prise de décisions et considère être dûment informée afin d'adopter les résolutions ci-dessous.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils lui sont présentés les comptes de cet exercice se soldant par un déficit – 3 301 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, l'Assemblée constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du Président, prend acte de l'absence de conventions, nouvelles ou poursuivies, visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée, constatant l'absence de bénéfice distribuable, décide d'affecter entièrement le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par un déficit de – 3 301 € au report à nouveau.

L'Assemblée donne acte qu'il lui a été rappelé, en application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, que la Société n'a pas versé de dividendes lors des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION ***Quitus au Président***

L'Assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

SIXIÈME RÉOLUTION ***Rémunération du Président***

L'Assemblée fixe la rémunération du président à la somme de 111 360 € H.T. par an à compter du 1^{er} janvier 2022, et vote une prime exceptionnelle de 6 000 € H.T. pour l'année 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

SEPTIÈME RÉOLUTION ***Pouvoir pour les formalités***

L'Assemblée prend acte de l'annonce de la démission de la société Bonneville de son mandat de président de la filiale Albyon, et remplacement, décide en conséquence d'assurer elle-même la présidence de la filiale Albyon pour un mandat à durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

HUITIÈME RÉOLUTION ***Pouvoir pour les formalités***

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

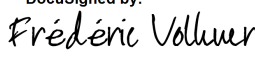
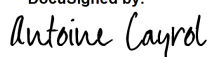
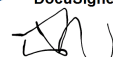
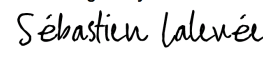
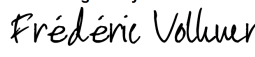
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les Associés.

Le présent procès-verbal a été signé au moyen d'un procédé de signature électronique mis en œuvre par DocuSign, conformément à l'article 1367 du Code civil. Chaque signataire reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique du présent procès-verbal et avoir signé le présent procès-verbal par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses modalités, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice mettant en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent procès-verbal à cet égard. Le présent procès-verbal a été généré

sous la forme d'un seul original et d'une version numérique définitive, dont une copie a été remise à chacun des signataires directement par DocuSign.

DocuSigned by:  C007DE09D5D44E9... M. Frédéric Volhuer	DocuSigned by:  67BE7C58E5D048E... M. Antoine Cayrol	DocuSigned by:  E094BA2C3D794BE... M. Pierre Zandrowicz
DocuSigned by:  28F15DEEDF2E4EB... M. Arnaud Colinart	DocuSigned by:  5288CE94394D4FB... Mme Carine Beigbeder	DocuSigned by:  EAF8DBD1FBAF4FA... Osar Invest, par M. Sébastien Lalevée
DocuSigned by:  81BE0898B7194DC... Paia Maui, par M. Jean-Baptiste Delabare	DocuSigned by:  C007DE09D5D44E9... Bonneville, par M. Frédéric Volhuer	

ARCHITECT

Société par actions simplifiée au capital de 1 136,22 €

Siège social : 13 rue de Mont-Louis 75011 Paris

RCS Lyon 831 284 468

(la « **Société** »)

RAPPORT DU PRÉSIDENT EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Nous sommes convenus de nous réunir sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des rapports du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 décembre 2022 et sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation de la convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- quitus au Président ;
- rémunération du Président ;
- changement de président de la filiale Albyon ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Afin de vous permettre de vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, nous tenons à vous apporter les informations et précisions suivantes concernant le contenu des résolutions qui sont présentées à votre approbation.

1. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les sociétés du groupe, Atlas V, Albyon et Astrea ont toutes connu un développement significatif en 2022. Leurs structures se sont renforcées et le nombre de projets gérés par chaque entité a fortement augmenté. L'organisation mise en place avec une holding tête de groupe a démontré sa pertinence en 2022. L'objectif 2023 pour le groupe reste de renforcer le management, conquérir de nouveaux territoires, accélérer le développement de l'ensemble des sociétés du groupe et lever les financements nécessaires à ce développement.

2. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Ces comptes ont été établis dans le respect des dispositions du Plan Comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous pouvons constater que les produits d'exploitation de notre Société s'élèvent à 426 295 € contre 270 644 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 431 726 € contre 349 234 € pour l'exercice précédent.

L'exercice 2022 s'est traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de -5 230 € contre un résultat déficitaire de -78 589 € au terme de l'exercice précédent.

Le résultat courant est déficitaire de -57 943 € contre -105 927 € pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un résultat déficitaire de - 3 301 € contre -105 206 € pour l'exercice précédent.

Nous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de - 3 301 € au report à nouveau.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société n'a pas versé de dividendes lors des exercices précédents.

4. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre Société n'a conduit aucune action en matière de recherche et développement.

6. PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTRÔLE — ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément aux dispositions des articles L. 233-6 et L. 247-I du Code de Commerce, nous rappelons que notre Société détient l'intégralité du capital des sociétés Atlas V (RCS 890 535 743), Astrea (RCS 890 607 500) et Albyon (RCS 880 270 814).

Par ailleurs, conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société ne détient aucune filiale ou sociétés contrôlées pouvant détenir des actions de son capital (C. com., art. L. 233-13).

*

Concernant la présidence de la Société, il est proposé de fixer la rémunération à la somme de 111 360 € H.T. par an à compter du 1^{er} janvier 2022, et de voter une prime exceptionnelle de 6 000 € H.T. pour l'année 2022.

Concernant la filiale Albyon (RCS 880 270 814), son président, la société Bonneville va remettre sa démission à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice 2022. Il est proposé que la Société Architect devienne le nouveau président d'Albyon.

*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2023.

DocuSigned by:
Frédéric Volhuer
C007DE09D5D44E9...

Le Président,
la société Bonneville,
elle-même représentée par son gérant, M. Frédéric Volhuer.